

REU TABLE RONDE 17 JUILLET

JP GILLE : nous sommes à notre troisième journée, si tout va bien nous nous reverrons la semaine prochaine

Compte rendu envoyé sur ces deux journées assez riches. Certains ont envoyé des contributions, ou remarques sur les journées, n'hésitez pas.

Premières rencontres pour définir les règles du jeu, rappel des deux thèmes de la semaine dernière : balayage pour apprendre à travailler ensemble. On n'est pas rentré dans le vif du sujet, les travaux que nous faisons, une certaine mise à plat ou plutôt réinterroger le système de l'intermittence. Certains défendaient le système avec des modifications à apporter.

Pour ne fâcher personne on a appelé Architecture, ce sont les fondements. Chacun peut s'exprimer aujourd'hui sur ces fondements du système.

ARCHIMBAUD : remarques suite au document ?

Intervention : réactivation de la commission emploi et non pas création

Re ARCHIMBAUD : être dans un délai resserré mais ce donner le temps de l'expertise et contre expertise ensemble, malgré les délais

COMBREXELLE : relecture du thème prévu dans lettre cadre de VALLS. Chacun puisse faire valoir les propositions qu'il a à faire, pérenne dans le temps en matière d'architecture. C'est une occasion, c'est important de saisir cette occasion.

Intervention FO : formule ambiguë pas de carte professionnelle pour amateur.

CGT : merci pour le document de travail

Revenir sur nos propositions, nous avons lu la lettre de mission, tous les sujets, notamment celles du comité de suivi. Certains disent qu'on ne changera rien d'ici 2016. Cette convention n'est pas satisfaisante pour les annexes 8 et 10. On a perdu bcp trop de temps c'est important de savoir où on va dans les prochaines semaines/mois

FESAC reprenait un grand nombre de nos propositions et qui se retrouvent dans les propositions du comité de suivi.

Dans l'ordre tentative de séparation des techniciens et des artistes, or tout ce monde là concourt au même projet avec discontinuité. Donc pas de séparation

507 h en 12 mois : une nécessité, derrière on propose que l'on recherche les droits en fonction de ces dates et on ouvre pour 12 mois

Invalidité et accident du travail, les maternités sont prises en compte à raison de 5 h par jour. Ses propositions figurent sur nos sites depuis plusieurs années

Formations soient prises en compte : CIF et les autres

Règles de coordination avec le régime général nouvelles conventions (droits rechargeables dans le régime où on les a ouverts, frein aux nouveaux entrants)

Calcul de l'allocation journalière pour encourager tout le temps de travail et à ce qu'il n'y ait pas d'effet d'optimisation (fraude).

Revoir les règles de décalage au-delà de 22 jours ( ?)

Maintien des droits jusqu'à l'âge de la retraite. Nous pensons trouver des moyens de financer l'UNEDIC dans son ensemble (abattements professionnels)

Allocations de solidarité (ASS) règles qui excluent les périodes d'allos pour accéder à l'ASS.

GILLE : cela ne veut pas dire que les négociations ne peuvent pas reprendre, autres lieux de discussions à avoir, dialogue social à construire dans ce secteur. Lieu de ces tables rondes n'a pas vocation à perdurer.

SYNDEAC : propositions et la manière dont on va les mettre en circulation entre nous est importante tout le monde sait qu'on a fait des propositions (comité de suivi) elles sont connues. Comment rendre plus efficace ce temps. Nécessité d'une transparence, concertation n'est pas négociation, dans ce lieu : plusieurs responsabilités que nous partageons, équilibre financier à prendre en compte, responsabilité sociale (entre employeurs et salariés), garantie du cadre : que l'intermittence dure et perdure mais à un bon endroit. Pas confits, mais débat

4 piliers dans cette architecture :

- 1) La date, durée et période de référence : majeur
- 2) Franchise : différé, qu'est-ce que c'est que ce temps là, il faut l'envisager d'une manière économique et dans celle que ça représente politiquement et économiquement. Mise en route du différé est totalement différente à PE : calcul bloqué, pas réglé ... solution à trouver vite
- 3) Plafonnement : avant annuel, le rendre mensuel change tout. Il y a un lien avec le pilier 1
- 4) Cotisation : hauteur ? contribue au coût (cote patronal et salariés) quel impact sur les cics les plus petites par ex., comment cela se partage entre employeur et salarié.. quand on bouge un curseur, on agit sur le reste

Si on garde ce qui nous rassemble, il faut qu'on parte d'un diagnostic partagé : besoin de chiffres sur des études d'impacts... perspectives à partir du travail des experts et services qui sont autour de la table peuvent être partagés

GILLE : 5<sup>ème</sup> item que je rajouterai 22 jours travaillés dans le mois pas d'indemnités (plein temps) – plafonnement ?

UNSA : repérer des chapitres

Niveau des droits : comment sont comptabilisées les heures, quelles activités à prendre en compte (activités connexes du spectacle)

Ça donne droit à quoi ? Décalage franchise, carence, différé, comment est calculée l'allocation, moins absurde qu'à une époque, peut-on encore l'améliorer ?

Quand le professionnel sait ce qu'il va percevoir, comment ça se gère au mois le mois ?

Interactions entre les chapitres : prise en compte toutes ces actions où les professionnels sont de plus en plus demandés pour faire de l'initiation artistique.

MEDEF : va devoir nous quitter avant la fin de la réunion, n'y voyez aucune interprétation... contraintes personnelles... les règles d'indemnisation je ne dis pas qu'elles ne sont pas en sujet. Méthode rigoureuse, on parle de cela dans des lieux dédiés, on prend le risque de laisser des espoirs pour des engagements auxquels nous ne pourrions pas répondre.

Fondements : comment on défend une architecture audacieuse. Art 5 accord 22 mars : liste de métiers, si on veut préserver ce régime, il doit répondre à une politique dynamique.. Bien limité et s'entendre entre nous pour savoir qui on veut viser. On ira ensuite vers la gouvernance : pistes de mon organisation à proposer

P 37 rapport guillot : schéma intemittence légitime ou intermittence illégitime ? gouvernance ? les sujets abordés par CGT qui souffrent d'un accord entre partenaires sociaux. Le MEDEF ne signe pas des accords tout seul. Mettre une architecture au service de... on optimise, on rationalise... Si vous avez besoin de chiffres, on regardera, mais on ne donnera pas l'impression qu'on est susceptible de renégocier.

CFDT : pour nous Organisation Syndicale, nous ne sommes pas dans le cadre d'une concertation, nous le répétons, c'est pour ça que la confédération n'est pas présente ici, nous voulons que toutes les propositions soient expertisées : comité de suivi et autres, sénat, vœux CES, nous n'avons aucune difficulté là-dessus. Nous devons discuter avec des chiffrages et des expertises, cela n'est pas aussi simple que ce que l'on dit là... les curseurs, chiffres à avoir contradictoires, experts non remis en cause. Expertise aussi de la précarité, mise en place d'un fonds de compensation, nous ne pouvons pas accepter que des salariés vivent avec 4000 euros par an.. précarité lié au contrat, mais aussi au revenu, au salaire. Si on est sur un revenu de remplacement ou sur un complément de salaire. En dehors de l'Allocation Chômage (AC), nous souhaitons un fonds en dehors, lié à la paupérisation de nos secteurs. Des personnes ont 400 euros par mois de salaire, est-ce qu'un professionnel peut vivre avec 400 à 600 euros par mois. Il faut que toute la profession (solidarité interpro), solidarité nationale (le fonds mis en place en 2004). Le fonds solidarité professionnel (fonds employeur ?) lié au contrat ? Certaines cie groupement employeurs... gérer par les OS représentatives et nous souhaitons flécher un opérateur : AUDIENS...proposition à expertiser

CPA : point important sur lequel nous voulons revenir. Point qui a créé des débrayages dans nos entreprises, grèves, qui concerne l'après travail : différé d'indemnisation, tel qu'il est vécu par les salariés sont vécues comme injustes (salaires 2500 à 3000 euros par mois) passent d'un différé jusqu'à 51 jours de rupture d'indemnisation, désespérance et précarité des salariés qui créent des tensions sociales, ce n'est pas notre cœur de métier de faire le tampon ou de l'assistantat, ce sont des périodes qui ne nous concernent pas, nous sommes dans l'entreprise pour travailler.

Dates anniversaires ? On ne souhaite pas entrer dans ce niveau d'expertise, les projections faites par les salariés sont-elles r éelles ou pas ? Système complexe on ne sait pas. On est là pour émettre des

idées et en poser sur la table, question de gouvernance on a bien entendu. Eviter d'être dans ces phases là...

FO : on souhaite rappeler que les annexes 8 et 10 restent dans l'interpro, ce sont d'abord des salariés. On souhaite, qu'il y ait des comparatifs, il n'y aurait peut-être pas eu de grèves si on avait fait cela. En Avignon c'est n'importe quoi ce qui est dit. Quand on voit ce qui circule, c'est faux ! Quand on voit le niveau des salaires est-ce que tout est déclaré ? On doit en passer par les CDI, il y a des solutions. Les techniciens veulent travailler, ils ne veulent pas du chômage. Salaire moyen en France c'est 1600 euros, l'assurance chômage les salariés n'en veulent pas tous, ça passe aussi par le budget alloué. Qui va faire les expertises ? Que ça ne porte pas dans tous les sens.. les chiffres doivent être certifiés conformes ... comment vous allez calculer et qui ?

FO : nous sommes venus pour débattre et mettre les chiffres sur la table. Nous avons entendu les propositions faites, première fois qu'elles sont posées sur la table, on connaît les études... (adressé à la CGT : voir l'article 12 de la convention d'assurance chômage)... droit contributif, assurance chômeurs on doit respecter les principes fondamentaux de l'AC.. Est-ce qu'on est tous d'accord sur les fondamentaux : ça sert à quoi l'AC ? Quand on suspend ou on supprime ? Il y a des divergences entre les OS, avant de parler des mécanismes il faut que nous interrogeons le fond.

CIP : Le problème n'est pas les annexes 8&10 mais l'ensemble de l'accord qui est un scandale, que l'on parle bien de discontinuité et que la discontinuité n'est pas couverte, notamment l'activité réduite est énormément attaquée. C'est tout l'accord qu'il faut revoir. On est très inquiets après ce qu'a dit le Medef, car nous sommes là clairement pour attaquer l'architecture des annexes. Même chose avec la CFDT (rappel du débat de Libération en Avignon avec Christophe Pauly qui y avait dit que de toute façon l'accord ne serait pas renégocié avant 2016). Nous voulons avoir des garanties, il est hors de question d'attendre 2016, ça ne sert à rien de se réunir si c'est pour repousser aux calendes grecques ; même si c'est la première fois qu'on est réunis ensemble, ça ne sert à rien si c'est pour dire qu'on discute seulement.

Notre question au trio : Que comptez-vous faire si la porte est fermée ?

COMBREXELLE : «- on est justement là parce que tout le monde n'est pas d'accord, c'est parce qu'on n'est pas d'accord qu'on est là [...] Dans une négo, il y a des postures au départ, ça peut bouger ».

CIP : Le problème n'est pas qu'on n'est pas d'accord avec le MEDEF ça on le sait depuis le début ; le problème c'est qu'on est là sur une posture de porte fermée. Si le MEDEF disait qu'il n'est pas d'accord avec nos propositions, mais qu'il ne disait pas qu'il ferme la porte, on pourrait discuter. Là il y a un problème de « fermeture de porte ». On voit où ça vous mène, vous le défenseur du dialogue social, ça fait 11 ans qu'on est dans l'impasse, pour tous les chômeurs c'est une catastrophe.

Puis on l'a remercié pour sa leçon de démocratie sociale, pour le moment c'est l'impasse.

Alors, on a attaqué sur les chiffres de l'UNEDIC : comme le débat est biaisé à chaque fois et qu'on va nous dire qu'il faut trouver comment faire des économies, parce qu'on coûte cher, parce que ceci, cela... on en a assez de la bataille des chiffres dans la presse ! Nous voulons donc savoir combien coûtent 110000 chômeurs indemnisés ? 1 milliards 300 mille selon nous, on vous demande de valider.. ça représente combien de personnes indemnisées et X % des dépenses, on ne pèse pas plus que le chômeurs RG

Nous interrogeons le fonctionnement de l'UNEDIC : pourquoi en 2011 l'UNEDIC dépense 6 milliards d'euros alors qu'il y a 4,5 milliards d'euros de cotisations qui sont supérieures aux indemnités versées (chiffres de la Cour des Comptes) ? Comment l'UNEDIC dépense 6 milliards d'euros ? On sait que Pôle Emploi prend environ 3 milliards d'euros/ans. Le problème vient-il de la fusion entre Assédic et ANPE ? On n'arrive jamais à connaître le remboursement de l'emprunt, le remboursement de la dette, nous voulons vrai audit sur la gestion de l'UNEDIC .

Syndéac a parlé de justice et de clarté : pourquoi nous insistons sur la date anniversaire, c'est la base.. Pourquoi on rémunère des gens qui n'en ont pas besoin ?

**Qui ?** Rappel des vertus de la date anniversaire, qui sert de garde-fous : gros salaires = grosse franchise = peu ou pas d'indemnités... Un plafonnement ne peut marcher qu'avec une date anniversaire. Ce n'est pas un capital de 243 jours d'indemnités, mais entre 0 à 365 jours, ce qui permet une redistribution. Dans le cas de fort salaire, c'est plus juste d'annualiser, d'étaler sur l'année pour que les garde-fous soient de vrais garde-fous. C'est donc un problème idéologique et pas économique, si ça ne coûte pas plus cher ? Pourquoi rémunérer ceux qui n'en ont pas besoin. C'est un accord qui va bien pour les permittents ? Pourquoi ? Et on ne veut pas d'une entourloupe du genre date anniversaire avec 600H/12mois, ce serait pire que 507H/10mois, plein de gens seraient exclus.

Sur les règles de coordination (= « articulation » ), les droits rechargeables ce n'est pas possible, il faut voir comment ça va s'articuler. Il est très important de revoir cette partie-là de l'accord. Les metteurs en scènes, comédiens ne peuvent plus faire de formation car c'est une telle de galère, lorsqu'ils font des heures au régime général, pour rouvrir des droits dans les annexes, qu'ils n'en font plus. Conséquence, les professionnels qui enseignent au RG, se spécialisent là-dedans ; on perd gros en n'ayant donc plus des gens sur le terrain.

#### INTERVENTION R. M. : CONVENTION ASSURANCE CHOMAGE ET SECURISATION DES PARCOURS :

La nouvelle convention UNEDIC couvre une infime partie des personnes sans emploi. Les partenaires sociaux signataires constatent que le marché de l'emploi est atone, parsemé de contrats courts, qu'on est bien loin du plein emploi, et ils concoctent une convention d'assurance chômage, aux petits oignons, qui incite les chômeurs à prendre, de gré ou de force, ces contrats courts en réduisant leur protection sociale, et en élargissant les mailles du filet qui laissaient déjà échapper 6 chômeurs sur 10... et l'Etat agrée cette convention là.

Pour recharger des droits encore faut-il déjà en avoir, et quand on en a, il faut les avoir épuisés pour pouvoir recharger des miettes de travail de 150 h.

Le complément indemnisation dans le cadre de l'activité réduite, **quoique les uns et les autres puissent dire, rabaisse le niveau de l'allocation versée en complément du salaire correspondant à l'emploi repris et de plus pénalise les bas salaires. Les faits sont têtus.**

Le nouveau calcul diminue le nombre de jours indemnisés dans le mois ce qui rallonge la période pour épuiser ses droits et éloigne d'autant la fin de droit...

Si on croise les règles de cette convention : de l'activité réduite, au différé, ou décalage, en passant par l'étude des droits prévue quand l'indemnisation s'est interrompue pendant 3 mois, étude susceptible de remettre en cause une notification de droits antérieure ; ou encore, pour d'autres : les blocages de paiements, exclusions ou indus générés, ou pas, par la réglementation .... la perte de contrôle est totale : tout le monde peut être touché.

Cette convention est faite pour précariser encore plus ceux qui le sont déjà et pousser ceux qui ne le sont pas encore vers les emplois existants, quelques soient les emplois.

Plus la sécurisation des parcours est présente dans le discours, plus la protection sociale des salariés et des chômeurs, diminue car cette convention aura assurément des effets au-delà de ceux qui sont inscrits à Pôle Emploi. Plus il est question de sécuriser les parcours, plus les moyens pour se former sont absents. Il n'y a ABSOLUMENT rien sur la formation des chômeurs dans cette convention.

Le maître mot pendant des mois, avant, pendant et après ce que certains osent encore appeler « négociations » était : SIMPLIFICATION !

On constate que ces règles n'ont rien gagné en simplification. Même les formateurs dont la lourde tâche est de rendre ses règles accessibles aux conseillers de Pôle Emploi marchent sur des œufs, certains ont déroulé, chapitre après chapitre les règles, au pas de charge pour éviter des questions pour lesquelles ils n'ont pas de réponse. Tous expriment l'instabilité de ces règles qui peuvent être encore interprétées. Cette convention ne profite qu'à l'UNEDIC, elle fait payer, aux seuls chômeurs, une partie de son déficit : voir note impact de la nouvelle convention assurance chômage de mai 2014. Nous sommes là **aussi** pour marteler que nous voulons l'abrogation de cette convention qui est l'une des bases d'un projet de société du MEDEF

SYNDEAC : le professionnel artiste formateur.

Moyens de l'emploi dans une économie (passerelle entre privé et public) sur les territoires

Remarques plus générales : on ne s'en sortira pas si on est sur un angle idéologique

Prenons chacun des angles pour travailler l'architecture sous l'angle de curseur. Nous avons à appliquer une grille (UNEDIC) et plus sur une grille sociale et politique. Ne lâchons pas ces curseurs.

CGC : tout le monde connaît les positions de la CGC depuis 2001, je rejoins ce qui a été dit par... et aussi Samuel, on a piqué des formules sans cohérence du tout = effet pervers. Il y a eu des réunions qui n'ont débouché sur rien depuis 2003. Les plafonnements n'ont de sens qu'avec le retour à la date anniversaire. Analyse politique avait été demandée en 2006, préconisations, et rien n'a bougé sur ce secteur là.

Proposition FESAC : création d'une commission de suivi avec partenaires interpro .. pour voir les dysfonctionnements...

SPI : les employeurs sont inquiets concernant cet accord et nous sommes prêts à travailler pour améliorer cet accord, ok pour chiffrages, les techniciens seront assez vite éjectés du système si le gouvernement ne met pas en place le paiement du différé... conserver dans le système les personnes avec qui nous travaillons.

ARCHAMBAULT : on comprend l'inquiétude. Mais réfléchir aux vraies questions sur simulations de pistes possibles : suppression des abattements

GILLE : différé n'éjecte pas ?

CGT : sur cette question des chiffres parfaitement exacts, chiffres qui peuvent aller au-delà de 100 jours... des asso de techniciens ont mis en ligne un simulateur.. Le 1<sup>er</sup> ministre a fait une annonce, mais inquiétude car rien de manière concrète

GILLE : personne ne sait où en est la discussion entre l'état et l'UNEDIC

CGT : accord proche sur suppression sur 5 ans, on devrait pouvoir faire un travail là-dessus...

UNEDIC : c'est à PE à s'exprimer, le différé n'est pas appliqué, les discussions sont en cours.. pour organiser la sécurité juridique

CGPME : sur le différé je veux être sûr de bien comprendre. Nous sommes signataires, comme l'UPA, nous avons compris que le dispositif qui devait entrer en vigueur en juillet, devait être compensé par l'Etat. Je veux être au clair sur l'information que je donnerai aux mandants

UNEDIC : le différé n'est pas appliqué parce que nous sommes en discussion avec l'état etc...

GILLE : le gouvernement a demandé à ce qu'il ne soit pas appliqué aux personnes.. Les personnes ne sont pas impactées. Jusqu'à la fin 2014, le différé ne sera pas appliqué

CGT : le différé est suspendu mais l'ancien différé est appliqué. Sur quelles bases juridiques ?

GILLE : Tout à été dit !

SAM : ce petit exemple on l'a déjà vécu, ça s'est déjà vu : les recalculés... pour pallier l'Etat prend en charge.. Pourquoi l'Etat ne prend pas en charge le différé des autres allocataires ? Si l'état doit mettre de l'argent pour compenser un accord bancal...

La CGPME dit que les intermittents sont responsables d'un quart du déficit, il ne ment pas, mais il ne sait pas.. Monsieur DESTIVAL les experts de l'UNEDIC se sont toujours trompés. Quand une note sort : retour date anniversaire = 170 millions d'euros, Pôle Emploi : 24 millions d'euros.. Comment on passe de 24 millions à 170 millions.

En 2004 : on sort nos contre-propositions non chiffrées, principes... l'UNEDIC sort 30 % en plus alors que nous n'avions rien chiffré. La bataille des chiffres est importante, l'UNEDIC écrit ce qu'on lui demande d'écrire...

COMBREXELLE : dire qu'ils se trompent, c'est dire qu'ils se trompent toujours.

APC : bcp de propositions sur la table, ok pour la proposition de méthodes qui proposent de classer les sujets par thèmes. Désaccords fondamentaux qui demandent à chiffrer, regarder secteur par

secteur (abattements par ex). On travaille à l'aveugle. Articulation entre les différents strates (professionnels et interpro) personne ne comprend, génère inquiétude.

SYNDEAC : différences entre les champs

FO : ne pas remettre en cause les expert des uns et des autres... variation entre les uns et les autres.. bcp de réserves que pourraient avoir les individus dans leur comportement en fonction des proposition. Différé problème de fond : l'AC chômage c'est quoi ? à quoi ça sert ? ça sert à rien si on est pas d'accord là-dessus. Si quelqu'un a cotisé problème de fond si on lui refuse des droits... Ce n'est pas la SECU, c'est une protection sociale. On n'est pas là pour faire du complément mais pour faire du remplacement

CFDT : réflexion sur les secteurs par activité éligibilité des métiers.

PRODISS : déplafonnement des cotisations ? pas entendu de l'ensemble des OS... avant de prononcer ce mot : chiffrons, mesurons l'impact, expertisons. Déplafonnement actuellement : NON

UFISC : étape débat et construction. On a travaillé au sein du comité de suivi, sur des éléments : piliers... je voulais revenir sur des objectifs : PS et assurantielle, équité.. pourrait nous permettre de travailler la diversité : secteurs, entreprises, sur périmètre de qualification, nécessité de prendre en compte la réalité des secteurs : petites entreprises, économies solidaires. Nous rejoignons les éléments posés par comité de suivi...